

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 9 JUIN 2023**

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjointes – M. JEAN-JACQUES, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, Mme MONET, M. ROCHER, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MOLLIERE pouvoir à M. BOURSE, M. CHASTAING pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ENJALBERT pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme CHAIZE pouvoir à Mme CHAPPAZ, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme MOROSAN pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à Mme YOT, M. ALLET pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : M. SEFRIN

N° DEL-2023-048

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DU FONDS SCOLAIRE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT ET RÉPARATIONS A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission permanente Travaux, Cadre de vie et Développement durable en date du 23 mai 2023,

VU l'avis de la Commission permanente des Finances en date du 30 mai 2023,

CONSIDÉRANT que la Commune a le projet de réaliser des travaux d'entretien courant et de réparations à l'école élémentaire Jules Ferry,

CONSIDÉRANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux maximum de 40% du coût total H.T. des travaux, soit de 8 539,52 € H.T. au maximum dans le cadre de cette opération,

CONSIDÉRANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE ;

Le Conseil de Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'audit et le projet de travaux d'entretien courant et de réparations à l'école élémentaire Jules Ferry,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux plafond de subvention,

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* * *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Christine VILLECOURT – Maire